

## Commission Locale d'Information et de Surveillance

### Centre de stockage de déchets non-dangereux

#### Compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2009 en sous-préfecture de Compiègne

Le 9 décembre 2009 s'est réunie en sous-préfecture de Compiègne, sous la présidence de Mme Sabrina Belkhiri-Fadel, sous-préfet de Compiègne, la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) du centre de stockage de déchets dangereux exploité sur le territoire de la commune de Moulin-sous-Touvent.

#### Etaient présents :

- Monsieur Fabrice D'Aranjo, maire de Moulin-sous-Touvent,
- Monsieur Jean-Michel Vicaire, maire de Carlepont,
- Madame Liliane Salso Grosshenny, mairie de Tracy-le-Val,
- Monsieur Jacky Jolly, adjoint au maire de Carlepont,
- Monsieur Pierre Bureau, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Picardie, inspecteur des installations classées,
- Monsieur Youssoupha Diop, DREAL de Picardie, inspecteur des installations classées,
- Madame Mireille Auregan, préfecture de l'Oise, bureau de l'environnement,
- Maréchal des logis Gourdeau, compagnie de gendarmerie de Compiègne,
- Monsieur Charles Lengagne, sous-préfecture de Compiègne, bureau de l'action territoriale,
- Monsieur Tony Top, police rurale de Carlepont,
- Monsieur Laurent Fleury, directeur général de la société GL ORGANOSOL,
- Monsieur Alain Gurdebeke, SA GURDEBEKE / GL ORGANOSOL,
- Monsieur Jacky Gurdebeke, directeur général de la SA GURDEBEKE,
- Monsieur David Deharbe, conseiller juridique de la SA GURDEBEKE,
- Monsieur Jacques Clément, représentant du réseau des organismes de sauvegarde de l'Oise,
- Monsieur Jérôme DEMU, trésorier de l'association Tracy 3V,
- Monsieur Xavier Lochmann, association de sauvegarde de l'environnement carolipontois.

#### Absents excusés :

- Monsieur le président du conseil général de l'Oise.

\*  
\* \*

Après un tour de table de présentation, Mme le président ouvre la réunion et présente l'ordre du jour après avoir rappelé la composition réglementaire de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS).

Le compte-rendu de la CLIS du 3 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

.../...

#### □ **Fonctionnement de la CLIS**

##### - Règlement intérieur

Lors de la dernière réunion du CLIS, un projet de règlement intérieur avait été présenté pour avis avant mise au vote.

Ce règlement intérieur est approuvé à l'unanimité et est joint au présent compte-rendu.

##### - Renouvellement des membres de la CLIS

Le dernier renouvellement des membres des CLIS pour le centre de stockage de déchets non-dangereux et la plate-forme de compostage de Moulin-sous-Touvent a été acté par arrêté préfectoral du 19 avril 2006.

Conformément à l'article R.125-6 du code de l'environnement, la durée du mandat des membres de la CLIS est de trois années. En conséquence, en vue du renouvellement des membres de la commission et de son rééquilibrage (l'article L.125-1 du code de l'environnement prévoyant une composition à parts égales des différents collèges), les membres de la CLIS d'un prochain recueil de leur avis dans ce cadre.

#### □ **Fonctionnement de l'exploitation**

La fermeture du centre de stockage a eu lieu fin avril 2009. Un incident majeur est survenu au cours du même mois, un incendie s'est déclaré. Il a été rapidement maîtrisé et mis sous surveillance. La cause probable semble être la foudre. Les disjoncteurs sont en effet passés d'une position normale à leur position de mise en sécurité.

L'eau issue de la station de traitement dite en « osmose inverse » est envoyée dans le bassin d'eaux pluviales puis est analysée avant d'être rejetée en milieu naturel, conformément à la réglementation en vigueur, si aucune anomalie n'est constatée.

Concernant le fonctionnement de la torchère, la réglementation afférente a évolué et les mesures de poussières sont désormais obligatoires. Cependant, d'un point de vue technique, il apparaît que l'air aspiré par la torchère pour son fonctionnement contient lui-même des poussières. L'exploitant indique attendre une évolution de la réglementation en ce sens qui intégrerait ce fait.

#### □ **Post-exploitation**

Suite à la fermeture commerciale du site, le suivi effectué sera identique à celui d'une exploitation en activité. Les cinq premières années verront les contrôles être effectués comme en situation d'activité commerciale. Si les résultats des contrôles sont conformes aux exigences réglementaires, un espacement des inspections pourra être envisagé si l'exploitant en formule la demande.

Par ailleurs, une enquête publique est prévue pour l'année 2010, enquête préalable à la mise en place de servitudes sur le site.

L'exploitant indique également que la station d'épuration existante sera maintenue sur le site du fait notamment de sa grande capacité de traitement des lixiviats qui continueront d'être produits par la fermentation de déchets.

.../...

□ **Questions diverses**

Une pollution du ru du Moulin a été constatée à plusieurs reprises par la police municipale de Carlepont ainsi que par l'office national de l'eau et des milieux aquatiques.

La DREAL indique que le site a fortement évolué depuis son origine, différentes structures y étant désormais implantées, ce qui nécessite de rechercher la source de la pollution. Pour cela un prestataire a été désigné et une convention de financement entre les différents exploitants présents sur le site est à rechercher.

Concernant l'extension du quai de transfert situé sur la plate-forme de compostage, il est indiqué par l'exploitant qu'il s'agit d'un pré-stockage avant transfert de déchets sur le site de Lihons dans la Somme (le quai de transfert reste à Moulin-sous-Touvent ; il fait partie du circuit de cheminement des déchets). Ces déchets ont la même origine que ceux autrefois stockés définitivement au niveau du centre de stockage de déchets GURDEBEKE. Le stockage est autorisé pour une durée de 24h00 et s'effectue sur une aire étanche munie d'un dispositif de récupération des eaux de pluie qui sont ensuite envoyées vers le bassin de lixiviats.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance.

Le président



Sabrina Belkhiri-Fadel

**Commission Locale d'Information et de Surveillance**  
**Plate-forme de compostage de Moulin-sous-Touvent**

**Compte-rendu**  
**de la réunion du 9 décembre 2009 en sous-préfecture de Compiègne**

Le 9 décembre 2009 s'est réunie en sous-préfecture de Compiègne, sous la présidence de Mme Sabrina Belkhiri-Fadel, sous-préfet de Compiègne, la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de la plate-forme de compostage exploitée sur le territoire de la commune de Moulin-sous-Touvent.

Etaient présents :

- Monsieur Fabrice D'Aranjo, maire de Moulin-sous-Touvent,
- Monsieur Jean-Michel Vicaire, maire de Carlepont,
- Madame Liliane Salso Grosshenny, mairie de Tracy-le-Val,
- Monsieur Jacky Jolly, adjoint au maire de Carlepont,
- Monsieur Pierre Bureau, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Picardie, inspecteur des installations classées,
- Monsieur Youssoupha Diop, DREAL de Picardie, inspecteur des installations classées,
- Madame Mireille Auregan, préfecture de l'Oise, bureau de l'environnement,
- Maréchal des logis Gourdeau, compagnie de gendarmerie de Compiègne,
- Monsieur Charles Lengagne, sous-préfecture de Compiègne, bureau de l'action territoriale,
- Monsieur Tony Top, police rurale de Carlepont,
- Monsieur Jean-Marc Bochand, directeur opérationnel de la société GL ORGANOSOL,
- Monsieur Laurent Fleury, directeur général de la société GL ORGANOSOL,
- Monsieur Alain Gurdebeke, SA GURDEBEKE / GL ORGANOSOL,
- Monsieur Jacky Gurdebeke, directeur général de la SA GURDEBEKE,
- Monsieur David Deharbe, conseiller juridique de la SA GURDEBEKE,
- Monsieur Jacques Clément, représentant du réseau des organismes de sauvegarde de l'Oise,
- Monsieur Jérôme DEMU, trésorier de l'association Tracy 3V,
- Monsieur Xavier Lochmann, association de sauvegarde de l'environnement carolipontois.

Absents excusés :

- Monsieur le président du conseil général de l'Oise.

\*  
\* \*

Après un tour de table de présentation, Mme le président ouvre la réunion et présente l'ordre du jour après avoir rappelé la composition réglementaire de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS).

**□ Approbation du compte-rendu de la dernière CLIS**

Un amendement au compte-rendu de la CLIS de la plate-forme de compostage du 3 décembre 2008 est proposé par le représentant de GL ORGANOSOL. En lieu et place de « il devra être prévu l'installation d'un portique de détection de la radioactivité », il est proposé « il devra être prévu l'installation d'un système de détection de la radioactivité ». Cette demande de modification est motivée par le fait que les installations de détection de la radioactivité ne prennent pas obligatoirement la forme d'un portique.

.../...

Cette modification est actée et le compte-rendu de la CLIS du 3 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

□ **Fonctionnement de la CLIS**

- Règlement intérieur

Lors de la dernière réunion du CLIS, un projet de règlement intérieur avait été présenté pour avis avant mise au vote.

Ce règlement intérieur est approuvé à l'unanimité et est joint au présent compte-rendu.

- Renouvellement des membres de la CLIS

Le dernier renouvellement des membres des CLIS pour le centre de stockage de déchets non-dangereux et la plate-forme de compostage de Moulin-sous-Touvent a été acté par arrêté préfectoral du 19 avril 2006.

Conformément à l'article R.125-6 du code de l'environnement, la durée du mandat des membres de la CLIS est de trois années. En conséquence, en vue du renouvellement des membres de la commission et de son rééquilibrage (l'article L.125-1 du code de l'environnement prévoyant une composition à parts égales des différents collèges), les membres de la CLIS d'un prochain recueil de leur avis dans ce cadre.

□ **Présentation du rapport d'exploitation 2008/2009 (cf. rapport distribué en séance)**

Les boues produites hors de l'Oise et traitées sur la plate-forme respectent le seuil de siccité de 30% du volume total de boues entrantes autorisées défini par arrêté préfectoral.

Il est indiqué qu'après plusieurs années successives d'augmentation à hauteur de 10% du volume traité, la période 2008-2009 a connu une augmentation de 6%, permettant à l'usine d'atteindre aujourd'hui sa capacité nominale, ce qui représente 8 à 9 entrées de bennes de boues de station par jour.

La diminution du volume de fioul utilisé alors même que le volume de boues augmente s'explique par le remplacement de la chargeuse et par la rentabilisation de celle-ci du fait de l'augmentation d'activité.

L'épandage du compost est achevé pour la saison. Il est rappelé que dans un souci de qualité environnementale, le nombre d'analyses de sols est supérieur à la moyenne exigée (une analyse effectuée pour chaque 8 ha au lieu d'une analyse pour 21 ha comme réglementairement demandé).

Il est signalé une erreur de légende du graphique de la page #6 de la présentation, page qui sera corrigée et annexée au compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance.

Le président

  
Sabrina Belkhiri-Fadel